

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Céline Tellier,
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la
Ruralité et du Bien-être animal, concernant
Le label « Cantines durables »

Madame la Ministre,

En février dernier, vous lanciez le label « Cantines durables » qui se voulait le pendant « reconnaissance officielle » des signataires du Green Deal, qui était davantage une mobilisation collective visant, dans ce cas-ci, à augmenter l'aspect durable des repas proposés.

Il était dès lors possible à tous les milieux de vie offrant une restauration collective en Wallonie – tant publics que privés – de s'inscrire gratuitement dans ce programme de labellisation pour démontrer le caractère durable des repas qui y sont servis. Des repas qui devront dès lors viser la santé et le bien-être des consommateurs, le développement local, la protection de l'environnement, la lutte contre le gaspillage ou encore l'accessibilité pour tous.

Madame la Ministre, quel bilan pouvez-vous tirer, un an plus tard, de la création de ce label ? Certes, les premiers mois de ce label ont cependant été quelque peu chamboulés par la Covid-19. Il semble que plusieurs améliorations ont été apporté au dispositif pour répondre au mieux aux préoccupations des cantines, notamment par l'allégement du dossier de candidature et l'assouplissement des conditions d'accès. Ces améliorations ont-elles porté leurs fruits ? Malgré le contexte, des cantines se sont-elles lancées dans la démarche ? De nouvelles actions de communication sont-elles prévues pour faire parler de ce label une fois que la crise sanitaire sera derrière nous ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

En effet, nous avons lancé en février dernier le Label « Cantines durables », un outil de reconnaissance officielle des efforts réalisés par les cantines signataires du Green Deal en matière d'offre alimentaire durable. Celui-ci constitue, pour les cantines qui s'y inscrivent, une opportunité de poursuivre leur investissement en faveur d'une alimentation durable en allant plus loin dans leurs engagements, au travers du respect de critères très précis qui couvrent les différentes dimensions qui sous-tendent un système alimentaire durable.

Effectivement, nous n'avons pas bénéficié d'un contexte favorable pour le lancement et le déploiement du Label dans les cantines. La situation sanitaire, le premier confinement qui a débuté mi-mars et les mesures actuelles ont contraint plusieurs d'entre elles à modifier, voire suspendre leurs activités pour une période plus ou moins longue, ce qui n'a pas été propice à leur engagement.

Pour autant, la période du premier confinement a été mise à profit pour apporter plusieurs améliorations au dispositif, afin de répondre au mieux aux préoccupations des cantines.

Ainsi, le dossier de candidature a été allégé et les conditions d'accès assouplies pour les cantines desservies par une cuisine centrale, qui ont désormais aussi accès au label, à condition que la cuisine centrale dispose d'un système de traçabilité conforme à la réglementation en vigueur et accepte de collaborer au dispositif de contrôle du label.

Les règles en matière de communication sur le label ont également été clarifiées afin de permettre, de manière cadrée, une certaine visibilité aux partenaires de la cantine contribuant activement à sa labellisation, qu'il s'agisse d'une cuisine centrale ou d'une société de catering.

Vu le contexte particulier de cette année, quelques ajustements en termes de délais pour le dépôt des dossiers ont dû être opérés. Pour ce premier exercice, deux candidatures au Label ont été reçues par l'administration.

Ces deux cantines sont en cours d'audit et nous devrions avoir les résultats de la labellisation début du second trimestre 2021.

De nombreuses autres cantines ont marqué un intérêt et plusieurs cantines sont en train de préparer leur dossier de candidature qu'elles doivent déposer leur dossier pour le 15 mars, prochain délai pour la remise du dossier de candidature.

Par ailleurs, des communications sur le Label sont diffusées régulièrement via la newsletter et les réseaux sociaux du Green Deal Cantines durables, ainsi que sur le site internet du Label pour informer et inviter toutes les cantines signataires du Green Deal à s'inscrire à la labellisation.

De plus, du matériel de communication sera fourni aux cantines labellisées et, dès que possible, un événement de remise officielle du Label sera également organisé, dans le respect des mesures sanitaires évidemment.

Comme l'honorable membre l'aura compris, la labellisation est un processus qui implique des changements de pratiques dont l'opérationnalisation nécessite du temps et un contexte favorable. Nous espérons pouvoir présenter très prochainement les premières cantines labellisées et créer une émulation qui permettra à d'autres de s'engager dans le même processus.